

CHARTRES ■ Le Sénat délocalisé

La commission des lois du Sénat s'est délocalisée à Chartres (Eure-et-Loir), hier, pour venir prendre le pouls des élus locaux, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales. Les aspirations et les inquiétudes sont diverses, entre Jean-Pierre Gorges, président UMP de Chartres Métropole, qui affirme vouloir prendre des compétences au conseil général, et John Billard, président UMP de l'Association des maires ruraux de France, qui craint pour l'avenir de leur statut. « Reflet des problématiques françaises », pour Philippe Bas, président de la commission des lois, ces réalités témoignent d'une volonté des élus de simplifier les échelons et le fonctionnement des collectivités pour les rendre moins coûteuses. Les solutions pour y parvenir divergent toutefois, selon l'état d'avancement des intercommunalités. Les élus de petits regroupements, notamment, déplorent la création de structures de plus en plus grosses (fixées au seuil de 20.000 habitants minimum) dans lesquelles ils n'ont « plus les moyens de [leurs] besoins », lâche Alain Venot (UMP), maire de Châteaudun. « Si on enlève les compétences des maires, vous ne trouverez plus de bonnes volontés pour être des espèces de maires délégués qui ne serviront qu'à régler les problèmes de voisinage ! », prévient John Billard. Ce qui fait dire à Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, que « tout le monde est contre le millefeuille mais chacun tient à la feuille sur laquelle il se trouve ». Philippe Bas a le dernier mot : « Il y a un besoin de reconnaissance de la diversité et de clarification, mais aussi une attente de souplesse dans les réponses apportées. On ne peut pas exonérer les collectivités de l'effort nécessaire pour rétablir les finances publiques ».